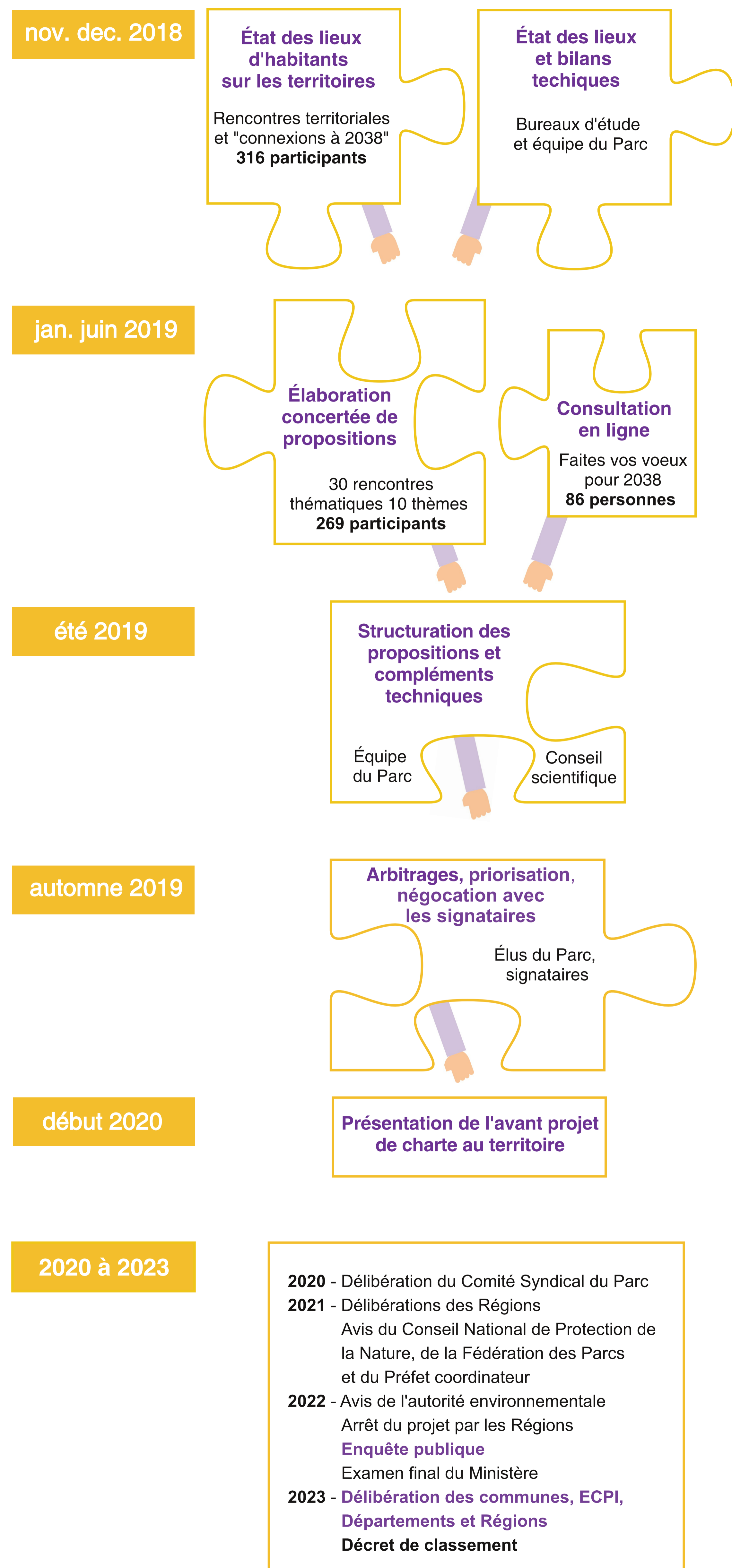


Processus d'élaboration de la charte



La concertation

Un projet de territoire concerté pour 15 ans

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine rassemble des Communes, Communautés de communes, Départements et Régions autour d'un projet commun de développement durable, fixé dans un document appelé la charte. Pour définir sa nouvelle feuille de route, le Parc a mobilisé des habitants, associatifs, élus, agents de collectivités, d'institutions ou de l'État.

La consultation : diagnostics d'habitants

A l'automne 2018, une consultation sur tous les territoires du Parc a permis de récolter des constats et des souhaits d'habitants. Ces éléments ont constitué le point de départ de la concertation.

De septembre à décembre 2018

316 participants, 2 913 contributions

De janvier à mars 2019

84 personnes ont transmis leurs vœux pour 2038, **196 vœux**

La concertation : propositions hiérarchisées

De janvier à juin 2019

269 participants, 10 groupes, 10 textes de propositions hiérarchisées, 90 heures de travail

L'avenir de nos **PAYSAGES**

HABITER sur le territoire

La **NATURE** et l'Homme

Pratiques **AGRICOLES** et alimentation

la **FORET** une ressource aux multiples usages

Evolution climatique, révolution **ÉNERGETIQUE**

Richesse **ÉCONOMIQUE** et emplois

L'EAU notre bien commun

Des **HABITANTS** sensibilités et citoyens

Implication de tous et **COOPERATION**



La charte

Des documents qui organisent, complètent et priorisent ces propositions

Pièces réglementaires

- Rapport de la charte :
 - projet stratégique ;
 - projet opérationnel : vocations, orientations, mesures .
- Documents complémentaires :
 - réservoirs de biodiversité ;
 - méthodologie de la Trame Verte et Bleue ;
 - cahier des paysages ;
 - Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire UNESCO.
- Plan du Parc : cartographie des zones du Parc et leurs vocations
- Rapport et avis de l'autorité environnementale : dans les annexes

Composition d'une mesure - 4 pages/mesure

- Contexte
- Enjeux du territoire
- Objectifs opérationnels pour le territoire
- Rôle du Parc et pistes génériques d'actions
- Engagements des signataires : État, Régions, Départements, EPCI, communes
- Partenaires potentiels
- Bénéficiaires potentiels
- Indicateurs d'évaluation



Sommaire de l'avant projet de charte

VOCATION TRANSVERSALE

Animer collectivement la charte par l'engagement citoyen et les synergies territoriales

Orientation 1 : Partager les connaissances et les pratiques

- Mesure 1 – Coproduire les connaissances pour s'adapter à un territoire en évolution
- Mesure 2 – Conforter l'appropriation des patrimoines et de l'environnement
- Mesure 3 – Accompagner le changement des modes de vie

Orientation 2 : Promouvoir une gouvernance territoriale partagée

- Mesure 4 – Renforcer la place du citoyen dans les processus de décision
- Mesure 5 – Améliorer l'interconnaissance et les coopérations territoriales

VOCATION II

Préserver les richesses patrimoniales et transmettre ces biens communs

Orientation 3 : Optimiser la gestion durable de l'eau, des sols et sous-sols

- Mesure 6 – Se réapproprier l'eau comme un bien commun
- Mesure 7 – Maintenir et restaurer des sols vivants
- Mesure 8 – Gérer durablement les ressources minérales

Orientation 4 : Affirmer un territoire à haute valeur naturelle

- Mesure 9 – Atteindre un haut niveau de biodiversité sur l'ensemble du territoire
- Mesure 10 – Conserver et renforcer les continuités écologiques
- Mesure 11 – Préserver et valoriser le patrimoine géologique
- Mesure 12 – Maîtriser les pratiques récréatives dans les espaces naturels

Orientation 5 : Anticiper l'évolution des paysages

- Mesure 13 – Agir pour des paysages vivants et de qualité
- Mesure 14 – Valoriser les paysages culturels du Val de Loire

VOCATION III

Impulser et soutenir de nouveaux modèles économiques

Orientation 6 : Encourager la transition écologique et sociétale des activités

- Mesure 15 – Appuyer les dynamiques économiques, écoresponsables et collaboratives
- Mesure 16 – Relever les défis énergétiques et environnementaux de la filière du bâtiment
- Mesure 17 – Promouvoir des acteurs motivés et sensibles aux valeurs du Parc

Orientation 7 : Accélérer la transition alimentaire et agricole

- Mesure 18 – Construire un système alimentaire sain, local et équitable
- Mesure 19 – Soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant

Orientation 8 : Reconnaître la forêt et la filière bois comme vecteurs de développement local

- Mesure 20 – Consolider les pratiques vertueuses de gestion des espaces forestiers
- Mesure 21 – Valoriser les fonctions de la forêt et concilier les usages

Orientation 9 : Revendiquer une destination touristique durable et singulière

- Mesure 22 – Révéler une offre de tourisme de nature et de découvertes
- Mesure 23 – Accompagner l'adaptation de la filière touristique pour une destination durable

VOCATION IV

Anticiper les mutations territoriales pour réinventer l'aménagement

Orientation 10 : S'adapter au changement climatique

- Mesure 24 – Réinterroger les risques et les aménagements
- Mesure 25 – Renforcer les capacités d'adaptation

Orientation 11 : Rester un territoire à énergie positive

- Mesure 26 – Accélérer la transition vers la sobriété
- Mesure 27 – Accompagner la mutation des infrastructures énergétiques vers le renouvelable

Orientation 12 : Faire de la transition sociétale et de l'identité patrimoniale

le socle des politiques d'aménagement

- Mesure 28 – Affirmer un développement urbain sans étalement
- Mesure 29 – Repenser la conservation et l'évolution du patrimoine bâti
- Mesure 30 – Intégrer les nouveaux modes de déplacement et d'habiter dans les procédures d'aménagement
- Mesure 31 – Mobiliser l'expertise locale en amont des projets d'aménagement

Orientation 13 : Adapter l'architecture et l'urbanisme aux mutations

- Mesure 32 – Favoriser l'écoconception des aménagements
- Mesure 33 – Encadrer la signalétique et la publicité

